

FONDATION

Services Funéraires

VILLE DE PARIS

sous l'égide de la  
FONDATION DE FRANCE

# *Appel à projets*

2012-2013

Faire progresser  
les pratiques autour  
de la mort et du deuil.  
Former et agir

**Dates limites de réception  
des dossiers**

- Mai 2012
- Novembre 2012
- Mai 2013
- Novembre 2013

Aider les personnes vulnérables

---

# Contexte

Le funéraire vit actuellement une révolution. Ces modifications rendent encore plus difficile le processus de deuil car les pratiques évoluent très vite et les esprits mettent plus de temps à s'adapter. Il est donc nécessaire d'accompagner ces changements. Trois évolutions majeures se sont opérées :

Depuis 50 ans, les français gagnent un trimestre d'espérance de vie chaque année, 80 % des décès ont lieu après 60 ans et 50 % à plus de 80 ans. Cela n'est pas sans conséquences sur les funérailles. Il ne revient pas au même d'être à 75 ans l'organisateur des obsèques de son parent de 95 ans, que d'enterrer à 40 ans quelqu'un de 60. Dans le premier cas, c'est la fin d'une personne « qui a fait son temps » et dont on a pu parfois faire son deuil par anticipation, surtout lorsque les relations sociales ont été rompues depuis longtemps par une maladie dégénérative. Dans le deuxième cas, c'est une mort injuste qui a frappé un être qui n'est pas en âge de mourir. C'est encore plus insupportable lorsqu'il s'agit d'un enfant. Les obsèques doivent être impérativement particularisées.

En France, le schéma traditionnel des obsèques est très largement l'enterrement catholique. On meurt chez soi, entouré

par ses proches, la communauté se rend en convoi à l'église qui est au centre du village où un prêtre dit des mots qui ont du sens pour une communauté croyante, puis l'on se rend au cimetière pour déposer le défunt dans une tombe selon un rite ancestral. La **médicalisation de la mort**, mais aussi la **crémation** ont amené un bouleversement de ce schéma.

Enfin, il y a une **perte de repères religieux**. Seuls 11% des français (toutes religions confondues) se déclarent aujourd'hui pratiquants. Que propose-t-on aux familles qui ne peuvent pas s'appuyer sur une religion ? Saint-Exupéry définissait un rite - dans le Petit Prince - comme étant quelque chose « qui fait qu'un jour est différent des autres jours et une heure, des autres heures. » De fait, célébrer des obsèques n'est pas un événement ordinaire, il faut donc pouvoir proposer un rite à chacun selon ses convictions : croyants et non-croyants !

## Objectifs

La **Fondation Services Funéraires – Ville de Paris** souhaite soutenir économiquement :

- Les démarches et initiatives concrètes
- Les études et les formations

qui apporteront des réponses nouvelles et amélioreront les pratiques autour de la mort et du deuil.

La Fondation peut également financer la poursuite d'actions déjà mises en œuvre sur le terrain.

## Les initiatives concernées

Le jury retiendra prioritairement les projets et les travaux de recherche qui permettent une meilleure prise en compte des besoins et des désirs des familles de Paris et de la petite couronne.

### AXE 1 : LA MORT PÉRINATALE

Il s'agit :

- De mettre en place des cérémonials adaptés que les enfants bénéficient ou pas d'obsèques individuelles
- Des trouver des pratiques mémorielles pour les enfants dont les parents n'ont pas pu organiser des obsèques
- De former les professionnels et les bénévoles en contact avec les proches
- De favoriser les groupes de parole pour les personnes endeuillées

### AXE 2 : LES MORTS SANS CORPS

Il s'agit, tant pour les personnes qui ont fait don de leur corps que pour les disparus, de :

- Créer des cérémonials adaptés
- Mettre en place des pratiques mémorielles pour les proches
- Former les professionnels et les bénévoles en contact avec les familles

### AXE 3 : LES RITES FUNÉRAIRES

Il s'agit :

- Créer/adapter des cérémonies pour les non-croyants
- Trouver/adapter les pratiques mémorielles en fonction des origines culturelles et culturelles, notamment pour les minorités
- Proposer des gestes qui ont du sens lorsqu'il n'y a pas de passage par un lieu de culte

## A qui s'adresse l'appel à projets ?

- Les associations (de soutien aux familles en deuil, d'accompagnement, etc.)
- Les établissements publics ou privés sans but lucratif
- Les établissements de recherche et universitaires

## Les critères de sélection

### Les projets devront :

- Prendre en compte l'intérêt sociétal
- Permettre de lutter contre les inégalités matérielles et culturelles
- Proposer des actions pédagogiques à destination des populations pour soutenir et conseiller les familles dans les moments difficiles
- Prendre en compte les rites des minorités culturelles et culturelles
- Prendre en compte la laïcisation de la société et les religions émergentes
- Intégrer l'information, la formation et les études sur la société

## Comment répondre

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site [www.servicesfuneraires.fr](http://www.servicesfuneraires.fr), rubrique Fondation.

Les dossiers doivent nécessairement être composés des éléments suivants :

- Le fascicule de demande de subvention dûment rempli
- Une lettre d'intentions présentant le projet, et donnant le planning prévisionnel et le plan de financement
- Les statuts de l'association ainsi que la parution de sa création au Journal Officiel
- La liste des membres de son Conseil d'administration,
- Le rapport d'activité et des comptes annuels clos de l'année précédente
- Un RIB

Ils seront à renvoyer par mail à [fondation@servicesfuneraires.fr](mailto:fondation@servicesfuneraires.fr) ou par courrier à *Fondation SFVP* – 2 à 12 rue de Bellevue – 75 019 Paris.

Les projets reçus seront examinés par le comité exécutif de la *Fondation Services Funéraires – Ville de Paris* en :

- Juin 2012
- Décembre 2012
- Juin 2013
- Décembre 2013

### CONTACT :

– [fondation@servicesfuneraires.fr](mailto:fondation@servicesfuneraires.fr) **ou**  
– *Fondation Services Funéraires - Ville de Paris*  
2 à 12 rue de Bellevue - 75019 PARIS  
01 53 38 16 46

---